

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

FEREDEC BRETAGNE

Grandes Cultures
désherbage pour la qualité de l'eau, maladies et parasites

BRETAGNE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°46 du 26 juillet 2001 - 2 pages

Prochain bulletin : le 1er Août 2001

Désherbage maïs

Pour améliorer l'efficacité du désherbage et préserver la qualité de l'eau, un suivi des mauvaises herbes est mis en place en Bretagne.
Il a pour but de pouvoir préconiser à titre expérimental en 2001 des interventions ciblées sur les adventices selon leur stade de développement avec des herbicides au meilleur profil environnemental.
Cette opération réalisée en commun entre :
- la DRAF-SRPV
- et la FE.RE.DEC de Bretagne
bénéficie du soutien du Conseil Régional de Bretagne.



Les observations sont réalisées par le réseau d'observateurs du SRPV Bretagne (SRPV, FEREDEC, Chambre d'Agriculture, négoce, coopératives, lycées agricoles, agriculteurs,...) et sont synthétisées dans l'Avertissement Agricole par le SRPV Bretagne et la FEREDEC Bretagne
Les informations seront reprises dans le bulletin d'avertissement agricole et disponibles sur le site Internet : ***http : // draf.bretagne.agriculture.gouv.fr***
Pour les observations et les préconisations, la région est divisée en 11 zones pédoclimatiques



Triazines dans l'eau

Suite aux différents désherbages effectués sur les parcelles de maïs et à une forte pluviométrie lors du mois de juillet, des prélèvements d'eau ont été effectués pour connaître leurs teneurs en triazines en temps réel.

Tableau n°1 : Résultats des analyses triazines totales ELISA réalisées les 16/07/01 et 17/06/01.

Départements	Points de prélèvement	Résultats Analyses (µg/l)
22	Arguenon	0,17
	Evron	0,28
	Gouessant	0,48
	Hyeres	0,18
	Jaudy	0,02
	Rance	0,17
29	Aven	0,04
35	Flume	0,35
	Meu	0,81
	Seiche	0,79
56	Claie	0,25
	Evel	0,59
	La Drague	0,23
	Liziec	0,02
	Oyon	0,21

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
B.P. 60116
35701 RENNES CEDEX 7

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P.BLANCHET
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

P 58

Dans les conditions particulières de 2001 (Evolution des pratiques, pluviométrie ...), les valeurs observées lors des pluies du 12 au 17 juillet 01 se rapprochent pour ces différents points d'observation de l'objectif fixé qui est de 0.1 µg/l.

Résistance à l'atrazine en Bretagne

La DRAF-SRPV Bretagne a mis en place 14 essais d'évaluation de l'efficacité de l'atrazine et de la résistance à cet herbicide pour la campagne maïs 2001. Ces essais sont répartis dans 3 départements bretons (22, 35, 56). Les parcelles ont été testées chez des agriculteurs volontaires, elles n'ont pas été choisies selon leur «passé atrazine».

L'atrazine testée en post-levée

L'atrazine est appliquée en post-levée des mauvaises herbes, au stade 3-4 F du maïs. 3 doses sont appliquées : 500g/ha, dose souvent préconisée, 1000g/ha, dose autorisée, et 2500g/ha (soit 2,5 fois la dose autorisée). Cette forte dose est utilisée afin de mettre en évidence d'éventuelles plantes résistantes. Le protocole est validé par l'INRA (Malherbologie Dijon).
Les mauvaises herbes sont identifiées, dénombrées, et repérées au sol la veille du traitement. L'efficacité de l'atrazine est évaluée sur ces mêmes plantes trois semaines plus tard (second dénombrement).
Au total les notations ont porté sur plus de 30 000 plantules, soit plus de 25 espèces.

Un rattrapage indispensable pour tous les essais, quelle que soit la dose d'atrazine.

Résistance dans 50% des essais

7 parcelles sur 14 présentent incontestablement des mauvaises herbes résistantes à l'atrazine (type de résistance chloroplastique en confirmation au laboratoire).
Il s'agit de chénopodes blancs et de morelles noires, qui atteignent parfois de très fortes densités : jusqu'à plus de 100 plantes par m². Ces espèces sont présentes dans 13 essais sur 14 et classiquement dans plus de 80% des 65 parcelles du réseau d'Avertissements Agricoles.

Spectre limité à 500 g/ha

A partir de 500g/ha, l'atrazine contrôle de façon très satisfaisante le chénopode polysperme, la stellaire intermédiaire, la mercuriale annuelle. En revanche à 500 et 1000 g/ha, l'efficacité de l'atrazine varie du tout au rien selon les essais pour les lamiers, et les renouées (des oiseaux, persicaires, et à feuilles de patience). Jusqu'à 1000 g/ha l'atrazine ne contrôle ni l'arroche étalée ni les PSD.
Mis à part le chénopode polysperme et la stellaire intermédiaire, les espèces correctement maîtrisées par l'atrazine sont présentes dans au plus 3 essais sur 14 et en faible densité.

Toutes ces espèces sont maîtrisables par de nombreuses matières actives dont les risques de transfert vers les eaux sont faibles.

Le rapport final sera disponible en Septembre.